

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 18 mars (18/03/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 mars 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURENT, **Adjoints,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Colette ROLLET, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Martine DAMIANI (représentée par M. ROUX), M. Bernard REDON (représenté par M. GUILLAMAT), **Adjoints,**

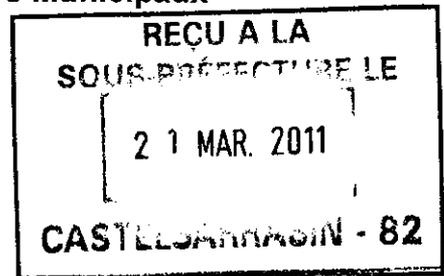
Mme Christine LASSALLE (représentée par Mme FANFELLE), M. Georges DESQUINES (représenté par Mme BENECH), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. NUNZI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. MOTHEs), M. Richard BAPTISTE (représenté par Mme STOCCO), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), M. Gilles BENECH (représenté par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par Mme NICODEME), **Conseillers Municipaux**

ETAIENT EXCUSES :

M. Philippe CHAUMERLIAC, **Conseiller Municipal**

Mme DELTORT est nommée secrétaire de séance.

M. GUILLAMAT ne prend pas part au vote.



PATRIMOINE COMMUNAL – ACQUISITIONS – VENTES – LOCATIONS

07 – 18 Mars 2011

**ACQUISITION FONCIERE AU BRESIDOU – TERRAINS INDIVISION GAMEL
(ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 30 DU 06 MAI 2010)**

Rapporteur : M. Le Maire

Considérant que les terrains concernés constituent un emplacement réservé n° 18 au Plan Local d'Urbanisme pour la réalisation d'une voie d'accès et d'un parking au Brésidou.

Considérant l'intérêt communal de cette acquisition pour une cession amiable à la Commune.

Considérant l'étude géotechnique confirmant la faisabilité du projet.

Considérant l'estimation des domaines en date du 03 novembre 2008.

Vu le courrier de Maître SALORD, Notaire à Saint Nicolas confirmant l'accord des Consorts Gamel pour une cession à la Commune de Moissac.

Vu la délibération n° 30 du 6 Mai 2010 qui prévoyait deux versements et qu'il convient d'annuler et de remplacer par la présente.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 26 voix pour ; 2 voix contre (Mme ROLLET, M. ROQUEFORT) et 2 abstentions (MM. GAUTHIER, BENECH)

APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées section DN numéros 546, 944 et 947 d'une superficie de 4 584 m² appartenant à Monsieur Arnaud Jean-Philippe GAMEL demeurant lieu dit Couget , 82 210 Saint Nicolas de la Grave ; et à Madame Emmanuelle Véronique GAMEL épouse SORIA demeurant 48 Avenue des Côteaux 66 140 Canet en Roussillon.

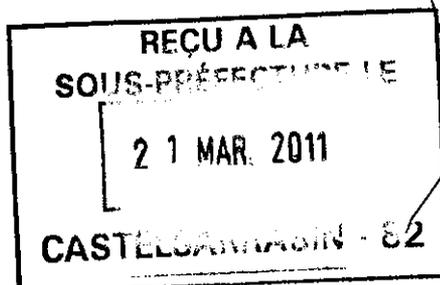
DIT que la vente aura lieu moyennant le prix de 110 000 €uros (cent dix mille euros) versés à la signature de l'acte

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte de vente afférent.

Pour copie conforme
Moissac le 21 mars 2011
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :